

VILLE  DE LYON

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLEES)

2016/2440

APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET DIFFERENTS ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (LYCEE DU PARC, ENS – CLASSE PASSERELLE LETTRES, UCLY, ENSAL, FACTORY, SCIENCES PO LYON, ÉCOLE ÉMILE COHL, IDAC – LYON 3 JEAN-MOULIN ET LE LYCEE LA MARTINIÈRE / LA DUCHÈRE)

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORTEUR M. KEPENEKIAN GEORGES

:

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 Octobre 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 Octobre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 Octobre 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB GERARD

SECRETAIRE ELU : MME HAJRI MINA

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, MME BRUGNERA, M. SECHERESSE, MME AIT MATEN, M. BRUMM, MME GAY, M. CORAZZOL, MME BOUZERDA, M. GIORDANO, MME CONDEMINE, M. CLAISSE, MME DOGNIN-SAUZE, MME REYNAUD, M. LE FAOU, MME RIVOIRE, MME RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, MME FRIH, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, M. BLACHE, MME BALAS, M. LAFOND, MME ROUX DE BEZIEUX, MME SERVIEN, MME BLEY, M. PHILIP, MME CHEVALLIER, MME ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, MME PICOT, MME BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, MME FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, MME HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, MME DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, MME MADELEINE, MME BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. DURAND (POUVOIR A M. RUDIGOZ), MME BESSON (POUVOIR A M. CLAISSE), M. FENECH (POUVOIR A MME DE LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (POUVOIR A MME BALAS), MME BURILLON (POUVOIR A MME CONDEMINE), MME MANOUKIAN (POUVOIR A MME RABATEL), MME SANGOUARD (POUVOIR A M. HAVARD), MME PERRIN-GILBERT (POUVOIR A M. REMY)

ABSENTS non excuses :

2016/2440 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET DIFFERENTS ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (LYCEE DU PARC, ENS – CLASSE PASSERELLE LETTRES, UCLY, ENSAL, FACTORY, SCIENCES PO LYON, ÉCOLE ÉMILE COHL, IDAC – LYON 3 JEAN-MOULIN ET LE LYCEE LA MARTINIÈRE / LA DUCHÈRE) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon mène depuis deux ans des actions visant à développer sa fréquentation étudiante. L'objectif est que le musée devienne pour tous les étudiants de la métropole un lieu de ressources ainsi qu'un lieu de sociabilité et de pratique culturelle. A cette fin, le musée développe les partenariats pédagogiques avec diverses formations ayant trait à l'art ou à la culture, en accueillant notamment des cours d'histoire de l'art devant les œuvres, et en proposant des journées de présentation des métiers du musée, dans une optique plus professionnalisante. Une programmation dédiée permet par ailleurs aux étudiants d'autres formations d'identifier le musée comme un lieu ouvert de découvertes et d'échanges.

Dans ce cadre, des réflexions ont été entreprises avec des établissements suivants :

• **Lycée du Parc (classes préparatoires option histoire de l'art) :** accueil de séances de découverte des collections et des métiers du musée notamment pour les étudiants de 1^{ère} année, se déroulant comme suit :

- une visite de présentation des collections permanentes du musée et d'introduction au partenariat ;
- une séance autour de l'écriture de l'histoire de l'art, parmi les missions du conservateur ;
- une visite commentée de l'exposition temporaire Matisse, le laboratoire intérieur (décembre 2016 – mars 2017) ;
- une séance de présentation de « la fabrique de l'exposition », assurée par un des commissaires ou un membre du service culturel (suite à la visite de l'expo) ;
- une visite thématique des collections permanentes sur le néo-classicisme.

La 2^e visite de l'exposition temporaire et la 3^e visite thématique sont payantes. La 1^{ère} visite de présentation générale des collections permanentes et les autres séances organisées dans le cadre du partenariat et élaborées conjointement sont gratuites.

Dans le cadre de la préparation du concours d'entrée aux ENS, les partenaires organisent, en étroite collaboration, des conférences en lien avec les sujets de l'année, ouvertes plus largement au public étudiant d'autres établissements d'enseignement supérieur :

- une rencontre au Lycée du Parc ;
- une conférence dans l'auditorium du musée.

Ces rencontres sont gratuites, sur inscription dans la limite des places disponibles. Le Lycée et le Musée en assurent conjointement la promotion et la communication auprès des relais identifiés.

• **Classe passerelle lettres de l'ENS** : visites de découverte des collections et des métiers du musée :

- une visite commentée des collections permanentes « Le musée autrement », accompagnée d'une présentation du fonctionnement de l'institution et des métiers du musée ;
- une visite commentée de l'exposition temporaire Matisse, le laboratoire intérieur ;
- une visite commentée des collections d'art moderne.

Les séances sont gratuites.

• **UCLY**: accueil d'une classe pour un travail de rédaction de notices Wikipédia des artistes du fonds du musée.

Dans le cadre de leur enseignement Art et Littérature, afin de développer leurs capacités de synthèse et leurs connaissances en histoire de l'art, il est proposé aux étudiants de L1 Lettres modernes de travailler à la rédaction de notices Wikipédia, relatives à des biographies d'artistes lyonnais, à partir du fonds de documentation du musée. Le cahier des charges et le calendrier soumis à l'UCLy soulignent les points suivants :

- octobre 2016 : accueil de l'ensemble des étudiants de L1 au musée pour la présentation du projet ; visite des collections accompagnée par les médiateurs du service culturel et présentation du service de documentation ;
- fin novembre 2016 : fourniture par l'UCLy de la liste définitive des notices ;
- janvier 2017 : pré-rendu des notices et évaluation du travail des étudiants ;
- fin avril/début mai 2017 : présentation au musée des notices mises en ligne.

Dans le cadre de ce partenariat, le musée accueille les étudiants pour une présentation institutionnelle et leur propose une visite découverte de ses collections, préparatoire au projet, fin septembre/début octobre.

• **Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon - ENSAL** : accueil de cours d'histoire de l'art au musée et d'une journée d'études en préparation d'un voyage à Rome.

Pour les stagiaires de la formation professionnelle continue, dans le cadre du cours de culture visuelle :

- 5 séances de 3 heures pour les L2 : histoire de l'art de l'Antiquité au XVIII^e siècle ;
- 4 séances de 3 heures pour les L3 : histoire de l'art des XIX^e et XX siècles.

Pour les étudiants de L2 (formation initiale), dans le cadre du cours d'histoire de l'architecture du XV^e siècle au XVIII^e siècle : deux cours magistraux, assurés par les professeurs de l'ENSAL au musée, sont envisagés autour des collections.

Pour les étudiants de L2 en S4, dans le cadre de la préparation d'un voyage d'étude à Rome, une journée d'étude intitulée « Les Leçons de Rome » se déroulera au musée autour des collections et de l'architecture du Palais Saint-Pierre, fin avril/début mai 2017.

Les 9 séances de la formation professionnelle continue sont facturées 200 euros chacune, soit une somme totale de 1 800 euros.

Les deux séances de cours magistral sont gratuites pour les étudiants accompagnés de leur enseignant et feront l'objet d'une réservation de créneau auprès du service réservation pour les espaces concernés.

La journée d'étude dans les collections est facturée 310,80 euros.

- **Factory** : accueil de cours d'histoire de l'art au musée, captations vidéo d'événements du musée réalisées par les étudiants, séance de présentation des métiers.

Afin de familiariser les étudiants à la fréquentation du musée, les collaborations suivantes sont proposées :

- une journée de présentation institutionnelle à destination de l'ensemble des étudiants de première année ;
- deux séminaires d'histoire de l'art à destination des étudiants de troisième année, dispensés au musée par un enseignant de l'École Factory ;
- collaboration autour des Créations musicales et dansées (CMD) programmées au musée les 8 et 9 avril 2017 : des étudiants de première année réalisent une captation vidéo de deux projets des CMD, des séances de répétition à la représentation.

Dans le cadre de ce partenariat, le service culturel du musée anime une présentation institutionnelle à destination des étudiants de première année.

Un représentant du service culturel assure l'accueil des étudiants de troisième année avec leur professeur pour chaque séance du séminaire d'histoire de l'art.

Un représentant du service culturel assure l'encadrement et l'accompagnement des étudiants de première année tout au long du projet de captation vidéo des CMD.

- **Sciences Po Lyon** : accueil de deux étudiants dans le cadre d'un projet collaboratif (2^e année) et visite des collections.

Suite au projet collaboratif 2015-2016, deux étudiant/es du SECI de l'IEP de Lyon structurent le bureau et définissent les modalités juridiques et financières de l'association d'étudiants et de jeunes actifs du MBA. Le cahier des charges se définit autour de trois missions principales faisant l'objet d'un livrable sous la forme d'un rapport ou de propositions.

- définition des statuts juridiques de l'association et d'un type d'adhésion ;
- définition des modalités de visibilité. Quelle stratégie de communication ?
- propositions d'actions et/ou de programmation.

Le projet collaboratif fait l'objet d'une évaluation et d'une notation de coefficient 6.

Une mission supplémentaire visant à accompagner le lancement de l'association constituerait la définition d'un stage au second semestre (à partir de janvier 2017).

- **École Émile Cohl** : cours au musée et travail avec un médiateur pour la réalisation d'un nouvel outil d'aide à l'interprétation, mise en place d'ateliers pendant l'exposition *Matisse, le laboratoire intérieur* et accueil d'une conférence au musée dans le cadre d'un colloque sur le thème des représentations de la femme fatale.

Dans le cadre des enseignements de 3^e année : un séminaire destiné aux étudiants de troisième année est animé par les enseignants de l'École Emile-Cohl au musée tout au long du premier semestre (septembre-décembre). Les étudiants sont invités à travailler à la conception d'un document à destination des publics du musée : fiche de salle, parcours thématique, ou animation multimédia évolutive. La définition des contenus et le choix des œuvres sont faits par le musée. L'évaluation des travaux des étudiants est faite par les enseignants responsables du séminaire. La validation finale pour mise à disposition du public est faite par le musée.

Dans le cadre de l'exposition Henri Matisse, le laboratoire intérieur, présentée au musée du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017 :

- un stage d'une semaine pour adultes sera animé par des enseignants de l'École Emile Cohl (première semaine des vacances de février). Le stage se déroulera dans les locaux de l'école ; il débutera par une visite accompagnée de l'exposition et s'achèvera par un accrochage des travaux des stagiaires dans l'atelier pédagogique du musée, jusqu'à la fin de l'exposition. L'École prendra en charge une collation de fin de stage qui aura lieu au musée.

- deux ateliers ouverts à tous seront animés par des étudiants l'Ecole Emile Cohl et un médiateur du musée, les dimanches 15 janvier et 12 février.

Dans le cadre du colloque « La Femme fatale, de ses origines à ses métamorphoses plastiques, littéraires et médiatiques », organisé par l'Ecole Emile Cohl, les 24 et 25 mars 2017 :

- le musée accueillera une conférence grand public sur ce sujet (intervenant défini conjointement) ;
- la réalisation d'un parcours guidé dans les collections ;
- un accrochage de travaux d'étudiants (espace couloir Librairie).

Le musée prend en charge : les coûts d'impression d'un document réalisé dans le cadre de l'enseignement de 3^e année et les visites réalisées dans le cadre de cet enseignement ; la rémunération des étudiants pour l'animation des ateliers Matisse ; la mise à disposition de son espace d'atelier pour l'accrochage des travaux du stage ; la régie de la conférence et l'encadrement des travaux des élèves dans le cadre du colloque.

L'école Emile Cohl prend en charge la fourniture du matériel pour l'enseignement de 3^e année ; l'encadrement, la fourniture du matériel, la collation et la visite guidée dans le cadre du stage ; la rémunération d'un intervenant pour la conférence.

• **IDAC (Institut droit art culture, Université Lyon 3)** : journée d'études sur le droit d'auteur, visite des collections, travail sur des cas pratiques juridiques à l'intérieur des collections du musée.

- Journée d'études Droit et création : quelle(s) liberté(s) pour les artistes ?

Le musée accueille et participe à la journée d'étude organisée le vendredi 7 octobre, à destination des étudiants du Master 2 Droit et fiscalité du marché de l'art de l'IDAC et de ses différents partenaires de l'enseignement supérieur.

- Travail de recherche portant sur une approche juridique des collections.

Une partie des étudiants de master 2, encadrés par leurs enseignants et le chargé de projet du musée, avec la collaboration du service de documentation et des conservateurs concernés, sont invités à sélectionner les œuvres soulevant un questionnement juridique quant à leur statut, leur mode d'acquisition, leur pédiogée, leur restauration, etc. ; ou, inhérents au droit d'auteur ou à l'exploitation de leur reproduction. Pour les étudiants, cette collaboration prendra la forme d'un rapport évalué par leurs enseignants et participant à la validation de leur diplôme. Pour le musée, le projet permettra un dialogue juridico-artistique pouvant prendre la forme d'un parcours ou d'un dossier pédagogique en ligne.

Afin d'optimiser le travail des étudiants, il a été proposé à l'IDAC la possibilité que l'enseignement dévolu à ce projet puisse se dérouler en partie au musée à l'occasion de séances de travail (calendrier à définir).

- Rencontre avec un collectionneur « partenaire ».

Le Master formant de futurs commissaires-priseurs, ou plus généralement des acteurs du marché de l'art, il est également proposé l'organisation d'une rencontre au musée avec un collectionneur « partenaire », pouvant prendre la forme d'un entretien mené par les étudiants (calendrier à définir).

- Visite de l'exposition temporaire.

Une visite accompagnée de l'exposition pour l'ensemble de la promotion du Master sera organisée (calendrier à définir).

Le montant de la régie correspondant à l'organisation de la journée d'études est pris en charge par l'IDAC.

La réalisation des rapports sur la recherche juridique est prise en charge par l'IDAC.

La visite de l'exposition temporaire est effectuée gratuitement.

- **Lycée La Martinière / La Duchère, classe préparatoire**

Afin de familiariser les étudiants des filières économiques et commerciales au fonctionnement d'une institution muséale, mais aussi de leur faire mieux connaître le musée et ses collections, les collaborations suivantes sont proposées :

- une journée de présentation institutionnelle à destination de l'ensemble des étudiants de première et deuxième années de la classe préparatoire ECT ;
- une visite d'1h30 de l'exposition Henri Matisse, le laboratoire intérieur, à destination des étudiants de première année de la classe préparatoire ECT ;
- une visite d'1h30 dans les collections du musée à destination des étudiants de deuxième année de la classe préparatoire ECT, autour du thème de La Parole, sujet de l'épreuve de culture générale du concours HEC 2016-2017.

La visite dans les collections permanentes est effectuée gratuitement.

La visite dans l'exposition temporaire est facturée au tarif groupes étudiants, soit 45 euros.

Des conventions ont été élaborées avec chacun des établissements et institutions précités et sont jointe au présent rapport.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, événements ;

DELIBERE

1. Les conventions de partenariat susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, le Lycée du Parc, l'ENS (classe passerelle Lettres), l'UCLY, l'ENSAL, Factory, Sciences Po Lyon, l'École Émile Cohl, l'IDAC – Lyon 3 Jean-Moulin et le lycée La Martinière / La Duchère, pour l'année 2016-2017, sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3. Dans le cadre de ces partenariats, la gratuité de certaines visites est accordée, par dérogation aux tarifs approuvés lors de la séance du Conseil municipal du 9 juillet 2015.

4. Dans le cadre du partenariat avec l'ENSAL, une tarification spécifique est accordée pour la visite commentée avec un médiateur du Musée, par dérogation aux tarifs approuvés lors de la séance du Conseil municipal du 9 juillet 2015.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN